**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Treizième session**

**Port-Louis, République de Maurice**

**26 novembre – 1er décembre 2018**

**L’utilisation de l’assistance internationale et du programme global
de renforcement des capacités en relation avec les éléments inscrits sur
la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente**

|  |
| --- |
| **Résumé**Suite à la demande faite par le Comité lors de sa douzième session ([décision 12.COM 21](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/12.COM/21)), le présent document donne un aperçu de l’utilisation actuelle du mécanisme d’assistance internationale et du programme global de renforcement des capacités en relation avec les éléments sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. |

1. Le Comité a réitéré, lors de sa douzième session en décembre 2017, l’importance de sauvegarder des éléments sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente (ci-après dénommée la « Liste de sauvegarde urgente »), et a examiné les éventuelles interrelations entre ces éléments et les mécanismes et programmes opérationnels de la Convention de 2003. Par conséquent, le Comité a invité le Secrétariat à établir un rapport sur l’utilisation de l’assistance internationale et du programme global de renforcement des capacités de la Convention de 2003 en relation avec les éléments sur la Liste de sauvegarde urgente, ainsi qu’à explorer d’autres possibilités pour les utiliser en vue de sauvegarder des éléments de la Liste de sauvegarde urgente. ([décision 12.COM 21](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/12.COM/21)).
2. A l’heure actuelle, 52 éléments soumis par 28 États ont été inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, dont un élément multinational. Le présent document vise à donner un aperçu sur le statut global de l’aide qui a été fournie en vue de sauvegarder ces éléments par le biais des mécanismes et programmes opérationnels de la Convention de 2003, à savoir l’assistance internationale et le programme global de renforcement des capacités. Le Comité pourrait examiner les informations de base rassemblées et fournies dans le présent rapport, faire le bilan de la situation actuelle et réfléchir à la nécessité d’envisager d’autres mesures de soutien susceptibles d’améliorer la sauvegarde des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente.

**L’assistance internationale et les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente**

1. L’assistance internationale est un des mécanismes de coopération internationale de la Convention de 2003. Cette assistance fournit des soutiens distincts, notamment pour des éléments susceptibles d’être inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente et pour la sauvegarde de ceux déjà inscrits sur la Liste. Toutefois, ce soutien n’est fourni aux États ni automatiquement, ni systématiquement. Dans les deux cas, la demande doit être formulée par l’État concerné et suivre les procédures établies par les Directives opérationnelles de la Convention de 2003 pour l’approbation des demandes d’assistance internationale. Ce mécanisme est financé par une ligne budgétaire spécifique du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-après dénommé le « Fonds du patrimoine culturel immatériel »).
2. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, neuf éléments (sur 52) ont bénéficié d’une assistance financière directe du Fonds du patrimoine culturel immatériel, ce qui correspond à 17,3 pour cent du nombre total des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente. Plus récemment, deux demandes d’assistance internationale de la Mongolie, associées à des éléments sur la Liste de sauvegarde urgente, ont été approuvées par le troisième Bureau de la treizième session du Comité, qui a eu lieu le 2 octobre 2018 (voir le document [ITH/18/13.COM 3.BUR/Décisions](https://ich.unesco.org/doc/src/ITH-18-13.COM_3.BUR-Decisions-FR.docx)).

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Projet d’assistance internationale** | **Bénéficiaire** | **Montant accordé($EU)** | **Période de mise en œuvre**  | **Rapport pour l’assistance internationale** | **Elément inscrit sur la LSU** |
| Soutenir la durabilité naturelle et culturelle à travers la revitalisation et la transmission des pratiques traditionnelles de vénération des sites sacrés en Mongolie (n° 01443) | Mongolie | 98 500 | Contrat en cours de préparation | - | [Les pratiques traditionnelles mongoles de vénération de sites sacrés](https://ich.unesco.org/fr/USL/mongolian-traditional-practices-of-worshipping-the-sacred-sites-00871) inscrit en 2017 |
| La transmission aux nouvelles générations et la stabilisation de la technique d’interprétation du chant long des joueurs de flûte limbe – la respiration circulaire, à travers le répertoire ancien (n° 01445) | Mongolie | 99 946 | Contrat en cours de préparation | - | [La technique d’interprétation du chant long des joueurs de flûte limbe – la respiration circulaire](https://ich.unesco.org/fr/USL/folk-long-song-performance-technique-of-limbe-performances-circular-breathing-00543) inscrit en 2011 |
| Le Chapei Dang Veng (n° 01306) | Cambodge | 238 970 | 03/11/2017 – 03/11/2020 | Rapport d’avancement prévu en novembre 2018[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/chapei-dang-veng-international-assistance-01306) | [Le Chapei Dang Veng](https://ich.unesco.org/fr/USL/chapei-dang-veng-01165), inscrit en 2016 |
| La documentation et la revitalisation communautaires des cérémonies et pratiques associées au système empaako d’attribution de noms en Ouganda (n° 01210) | Ouganda | 232 120 | 23/02/2018 – 10/02/2020 | Rapport d’avancement prévu en décembre 2018[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/community-self-documentation-and-revitalization-of-ceremonies-and-practices-associated-with-empaako-naming-system-in-uganda-01210) | [La tradition de l’empaako des Batooro, Banyoro, Batuku, Batagwenda et Banyabindi de l’ouest de l’Ouganda](https://ich.unesco.org/fr/USL/empaako-tradition-of-the-batooro-banyoro-batuku-batagwenda-and-banyabindi-of-western-uganda-00904), inscrit en 2013 |
| La valorisation du savoir-faire de la poterie en terre cuite dans le district de Kgatleng (n° 01153) | Botswana | 68 261 | 17/02/2017 – 30/06/2018 | [Rapport final](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=49934)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/promotion-of-earthen-ware-pottery-making-skills-in-kgatleng-district-01153) | [Le savoir-faire de la poterie en terre cuite dans le district de Kgatleng au Botswana](https://ich.unesco.org/fr/USL/earthenware-pottery-making-skills-in-botswanas-kgatleng-district-00753), inscrit en 2012 |
| La sauvegarde et promotion du bigwala, musique de trompes en calebasse et danse du royaume du Busoga en Ouganda (n° 00979) | Ouganda | 24 990 | 01/09/2015 – 31/08/2017 | [Rapport final](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=45731)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/safeguarding-and-promotion-of-bigwala-gourd-trumpet-music-and-dance-of-busoga-kingdom-in-uganda-00979) | [Le bigwala, musique de trompes en calebasse et danse du royaume du Busoga en Ouganda](https://ich.unesco.org/fr/USL/bigwala-gourd-trumpet-music-and-dance-of-the-busoga-kingdom-in-uganda-00749), inscrit en 2012 |
| Sauvegarde et revitalisation de l’épopée traditionnelle mongole (n° 00549) | Mongolie | 89 700 | 30/06/2013 – 30/06/2016 | [Rapport final](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=42274)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/safeguarding-and-revitalizing-the-mongolian-traditional-epic-00549) | [Le Tuuli mongol, épopée mongole](https://ich.unesco.org/fr/USL/mongol-tuuli-mongolian-epic-00310), inscrit en 2009 |
| Les traditions et pratiques associées aux Kayas dans les forêts sacrées des Mijikenda (n° 00326) | Kenya | 126 580 | 01/07/2011 – 19/12/2014 | [Rapport final](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=39981)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/traditions-and-practices-associated-with-the-kayas-in-the-sacred-forests-of-the-mijikenda-00326) | [Les traditions et pratiques associées aux Kayas dans les forêts sacrées des Mijikenda](https://ich.unesco.org/fr/USL/traditions-and-practices-associated-with-the-kayas-in-the-sacred-forests-of-the-mijikenda-00313), inscrit en 2009 |
| La réalisation des mesures de sauvegarde proposées du Sanké-Mon, le rite de pêche collective dans le Sanké (n° 00333) | Mali | 24 000 | 08/02/2010 – 30/06/2011 | [Rapport final](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=26316)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/implementation-of-proposed-safeguarding-measures-for-the-sanke-mon-collective-fishing-rite-of-the-sanke-00333) | [Le Sanké mon, rite de pêche collective dans le Sanké](https://ich.unesco.org/fr/USL/sanke-mon-collective-fishing-rite-of-the-sanke-00289), inscrit en 2009 |

1. Comme on peut le constater dans le tableau, l’utilisation de l’assistance suite à une inscription a été limitée à deux groups électoraux: le Groupe IV, Asie et Pacifique, et le Groupe V(a), Afrique. Parmi les neuf projets pour lesquels une assistance internationale a été accordée, cinq sont terminés et quatre sont en cours. Les projets ont mis en œuvre les activités suivantes liées à la sauvegarde : sensibilisation, documentation et inventaire, préparation de plans de sauvegarde, élaboration de matériels pédagogiques, et production de matériels de communication et de promotion.
2. Le projet en cours « Le Chapei Dang Veng » au Cambodge est un cas particulier, compte tenu du fait que l’assistance internationale a été demandée en même temps que l’inscription de l’élément sur la Liste de sauvegarde urgente. Il s’agissait du premier exemple en 2016 du nouveau mécanisme intégré utilisant le formulaire ICH-01 bis, conçu dans l’optique d’une candidature qui combine une inscription sur la Liste de sauvegarde urgente et une demande d’assistance internationale afin de soutenir la mise en œuvre du plan de sauvegarde proposé.
3. Le mécanisme de l’assistance internationale prévoit également une assistance financière pour l’élaboration de candidatures sur la Liste de sauvegarde urgente par le biais de « l’assistance préparatoire » conformément aux paragraphes 21 et 22 des Directives opérationnelles. Les États parties peuvent demander une assistance du Fonds du patrimoine culturel immatériel afin d’élaborer des candidatures pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente en soumettant leurs demandes avant le 31 mars de chaque année pour une possible soumission de candidature au plus tard le 31 mars de l’année suivante ou de celle d’après. Aucun montant fixe n’est déterminé pour une telle assistance, toutefois les montants sont en général compris entre 5 000 et 10 000 dollars des États Unis. Les activités pouvant être financées par le biais de l’assistance préparatoire comprennent : l’organisation des consultations des communautés, la préparation de matériel audiovisuel à intégrer obligatoirement pour le dossier, la fourniture de services de traduction, et l’assistance d’un expert.
4. Le tableau ci-dessous montre que 12 des 21 demandes d’assistance préparatoire soumises entre 2008 et juin 2018, soit environ 57 pour cent des demandes, ont été approuvées par le Bureau du Comité et ont aboutis à une inscription sur la Liste de sauvegarde urgente. Parmi ces 12 demandes, deux éléments (au Kenya et en Mongolie) ont également bénéficié d’une assistance internationale suite à l’inscription.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Assistance préparatoire** | **Bénéficiaire** | **Montant accordé($EU)** | **Période de mise en œuvre**  | **Assistance internationale reçue suite à l’inscription**  | **Elément inscrit sur la LSU** |
| Taskiwine, danse et chants amazighes du Haut-Atlas occidental (n° 01052) | Maroc | 14 100 | 15/12/2014 – 30/04/2016 | - | [La Taskiwin, danse martiale du Haut-Atlas occidental](https://ich.unesco.org/fr/USL/taskiwin-martial-dance-of-the-western-high-atlas-01256), inscrit en 2017 |
| L’o’di, musique madi de lyre arquée (n° 00890) | Ouganda | 10 000 | 23/12/2013 – 31/03/2015 | - | [La danse et musique de lyre arquée ma’di](https://ich.unesco.org/fr/USL/ma-di-bowl-lyre-music-and-dance-01187), inscrit en 2016 |
| La cérémonie de purification « homme-enfant » du peuple Lango du nord de l’Ouganda central (Dwoko Atin Awobi lot) (n° 00657) | Ouganda | 8 570 | 20/03/2012 – 31/03/2013 | - | [La cérémonie de purification des garçons chez les Lango du centre-nord de l’Ouganda](https://ich.unesco.org/fr/USL/male-child-cleansing-ceremony-of-the-lango-of-central-northern-uganda-00982), inscrit en 2014 |
| L’Epopée maure T’Heydinn (n° 00487) | Mauritanie | 9 800 | 15/12/2009 – 30/04/2010 | - | [L’épopée maure T’heydinne](https://ich.unesco.org/fr/USL/moorish-epic-theydinn-00524), inscrit en 2011 |
| Ceremonial de la Paach (n° 00485) | Guatemala | 8 000 | 15/12/2009 – 30/04/2010 | - | [La cérémonie de la Nan Pa’ch](https://ich.unesco.org/fr/USL/nan-pach-ceremony-00863), inscrit en 2013 |
| La société secrète des Korèdugaw, rite de sagesse du Mali (n° 00484) | Mali | 8 500 | 15/12/2009 – 30/04/2010 | - | [La société secrète des Kôrêdugaw, rite de sagesse du Mali](https://ich.unesco.org/fr/USL/secret-society-of-the-koredugaw-the-rite-of-wisdom-in-mali-00520), inscrit en 2011 |
| Les chants Xoan de la province de Phú Thọ (n° 00483) | Viet Nam | 6 000 | 15/12/2009 – 30/04/2010 | - | [Les chants Xoan de la Province de Phú Thọ (Viet Nam)](https://ich.unesco.org/fr/RL/xoan-singing-of-phu-tho-province-viet-nam-01260), inscrit en 2011 et transféré sur la Liste représentative en 2017 |
| Le chant Ca trù (n° 00286) | Viet Nam | 6 000 | 19/12/2008 – 30/04/2009 | - | [Le chant Ca trù](https://ich.unesco.org/fr/USL/ca-tru-singing-00309), inscrit en 2009 |
| Les traditions et pratiques associées au Kayas (n° 00285) | Kenya | 6 000 | 19/12/2008 – 30/04/2009 | OUI[Rapport final](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=39981)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/traditions-and-practices-associated-with-the-kayas-in-the-sacred-forests-of-the-mijikenda-00326) | [Les traditions et pratiques associées aux Kayas dans les forêts sacrées des Mijikenda](https://ich.unesco.org/fr/USL/traditions-and-practices-associated-with-the-kayas-in-the-sacred-forests-of-the-mijikenda-00313), inscrit en 2009 |
| Epopée héroïque traditionnelle mongole (n° 00261) | Mongolie  | 6 000 | 19/12/2008 – 30/04/2009 | OUI[Rapport final](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=42274)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/safeguarding-and-revitalizing-the-mongolian-traditional-epic-00549) | [Le Tuuli mongol, épopée mongole](https://ich.unesco.org/fr/USL/mongol-tuuli-mongolian-epic-00310), inscrit en 2009 |
| Danse populaire mongole (n° 00260) | Mongolie | 6 500 | 19/12/2008 – 30/04/2009 | - | [Le Biyelgee mongol, danse populaire traditionnelle mongole](https://ich.unesco.org/fr/USL/mongol-biyelgee-mongolian-traditional-folk-dance-00311), inscrit en 2009 |
| L’espace culturel des Suiti (n° 00178) | Lettonie | 6 000 | 19/12/2008 – 30/04/2009 | - | [L’espace culturel des Suiti](https://ich.unesco.org/fr/USL/suiti-cultural-space-00314), inscrit en 2009 |

1. Sur les 52 éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, 23 pour cent d’entre eux ont eu recours au mécanisme d’assistance préparatoire. Cela démontre une portée géographique plus large par rapport à l’assistance suite à l’inscription, élargissant ainsi son impact à deux groupes électoraux supplémentaires : le Groupe II, États d’Europe orientale, et le Groupe V(b), États arabes, ainsi que les Groupes IV et V(a). Sur la base de ces données, l’assistance préparatoire semble être plus couramment et plus largement utilisée que l’assistance financière fournie une fois que les éléments sont inscrits.

**Programme global de renforcement des capacités et éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente**

1. En ce qui concerne la contribution du programme global de renforcement des capacités à la sauvegarde des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, le lien n’est pas aussi clair et direct que celui que l’on peut constater avec le mécanisme d’assistance internationale. Le programme global de renforcement des capacités a été mis au point afin de soutenir les États dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national et au niveau des communautés ainsi que pour renforcer les environnements institutionnels et professionnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Depuis que le programme a été opérationnel en 2011, les pays bénéficient de projets fondés sur le programme de renforcement des capacités grâce aux ressources extrabudgétaires par le biais des accords des Fonds en dépôts ou par celui des contributions au Fonds du patrimoine culturel immatériel pour des projets déterminés.
2. Le programme fournit un large éventail de services consultatifs et de matériels de formation couvrant différentes thématiques et domaines d’action, élaborés afin d’accompagner les activités de renforcement des capacités dans des pays ayant des contextes différents. Même si à ce jour, il n’existe pas de mécanisme spécifique dans le programme pouvant apporter un soutien direct aux éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, il a été observé qu’un certain nombre de matériels de formation contribue de manière substantielle au renforcement des capacités pour la sauvegarde des éléments. Ceux-là incluent notamment du matériel de formation sur l’établissement d’inventaire avec la participation des communautés, l’élaboration de plans de sauvegarde et la préparation de candidatures. À cet égard, sur les 28 États parties ayant des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, 15 ont bénéficié de 43 ateliers au total, organisés par l’UNESCO conformément à son programme global de renforcement des capacités afin de renforcer les capacités nationales de sauvegarde.
3. Les ateliers ont principalement utilisé le [matériel de formation](https://ich.unesco.org/fr/contenu-des-materiels-de-formation-00679) du programme de renforcement des capacités avec la participation des facilitateurs formés par l’UNESCO issus du [réseau global de facilitateurs](https://ich.unesco.org/fr/facilitateur). Ils ont couvert un large éventail de thématiques tel que : « la mise en œuvre de la Convention au niveau national » (48,9 pour cent), « établissement d’inventaire avec la participation des communautés » (30 pour cent), « l’élaboration de plans de sauvegarde » (9,3 pour cent) et « la préparation des candidatures » (4,65 pour cent). 62,7 pour cent de ces ateliers ont eu lieu après l’inscription des éléments, alors que 37,3 pour cent ont eu lieu avant l’inscription.
4. En réalité, avec le système de suivi actuel du programme de renforcement des capacités, il n’est pas possible de suivre ou de mesurer de manière systématique le lien explicite ou la contribution qu’apportent les ateliers aux éléments inscrits. Néanmoins, le programme de renforcement des capacités a sans aucun doute un impact positif sur la sauvegarde des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, avec l’appui du matériel des ateliers et la mise à disposition d’experts issus du réseau des facilitateurs.

**Réflexions**

1. A la lumière des observations ci-dessus mentionnées et des informations recueillies pour montrer l’état de l’aide fournie aux éléments inscrits, il apparaît que les deux programmes – l’assistance internationale et le programme global de renforcement des capacités – jouent un rôle positif en tant que catalyseurs pour les actions de sauvegarde. Les deux facilitent la mise en œuvre des activités et des projets de sauvegarde et permettent aux États de se doter des capacités nécessaires et d’améliorer les conditions requises pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en général et, dans une large mesure, des éléments sur la Liste de sauvegarde urgente.
2. En tant qu’outil clé de suivi, les rapports sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente informent le Comité sur la situation actuelle des éléments, sur l’efficacité des mesures de sauvegarde mises en œuvres par les États, et sur les défis qu’ils ont rencontré. Les rapports sont soumis par les États selon un cycle de quatre an après l’inscription des éléments. Toutefois, le formulaire de rapport ICH-11 actuel ne demande pas de manière explicite des informations sur un éventuel soutien fourni soit par le mécanisme d’assistance internationale, soit le programme de renforcement des capacités en vue de sauvegarder l’élément.
3. Il est clair que le mécanisme qui associe une demande d’assistance internationale à une candidature à la Liste de sauvegarde urgente, n’a pas encore été pleinement utilisé, vu qu’il n’y a eu qu’un cas à ce jour. Si les États souhaitent recevoir un appui direct et immédiat en vue de sauvegarder des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, l’utilisation active de ce mécanisme combiné, ainsi que l’utilisation du mécanisme d’assistance internationale, devraient être davantage encouragées. À cet égard, la création d’une équipe dédiée à la mise en œuvre du mécanisme d’assistance internationale ([résolution 7.GA 8](https://ich.unesco.org/fr/Resolutions/7.GA/8)) devrait également offrir un soutien accru aux États, en leur proposant un meilleur accès au mécanisme et une assistance renforcée pour la mise en œuvre et le suivi des plans de sauvegarde des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente.